

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

COMMISSION CONSULTATIVE DES ÉLUS
DU TERRITOIRE AUDOIS
DU 3 NOVEMBRE 2020

COMPTE-RENDU DES ÉCHANGES



Présentation de la réunion

Commission consultative des élus du territoire audois, organisée en visio-conférence Teams

Intervenants présents :

- Simon CHASSARD, Secrétaire général, préfecture de l'Aude et Luc ANKRI, Sous-préfet à Narbonne
- Jean-Luc GIBELIN, Vice-Président en charge des Mobilités et infrastructures transports
- Sofia ALIAMET, Garante de la concertation publique – CNDP
- Stéphane LUBRANO, SNCF Réseau, Directeur de mission LNMP
- Nicolas Aladern, SNCF Réseau, Directeur adjoint LNMP, Responsable des études
- Bruno Beauchet, SNCF Réseau, Responsable des études socio-économiques
- Sylvie Martin, SNCF Réseau, Responsable des opérations foncières
- Anne-Lise Gibbe, SNCF Réseau, Responsable de la concertation
- Elena Binet, Egis, AMO environnement

Durée : 10h00 - 11h15

Animation : Alain Dessagne, Institutions & Projets

Nombre total de participants : 30

Organismes présents :

- Préfecture de l'Aude
- Parlement Européen
- Conseil Régional d'Occitanie
- Conseil Départemental de l'Aude
- Carcassonne Agglo
- Le Grand Narbonne
- Mairie de Treilles
- Mairie de Peyriac-de-Mer
- Mairie de Montredon-des-Corbières
- Mairie de Moussan
- Mairie de Cuxac d'Aude
- Mairie de Bages
- Mairie de Roquefort-des-Corbières

Introduction et prise de parole des intervenants

Alain DESSAGNE, animateur

Présente le déroulé de la commission et les règles à suivre pour prendre la parole.

Simon CHASSARD, Secrétaire général - Préfecture de l'Aude

Suite à des difficultés de connexion, Simon Chassard intervient en ouverture des temps d'échanges avec les participants.

Jean-Luc GIBELIN, Vice-Président de la Région Occitanie en charge des Mobilités et infrastructures transports

Rappelle l'engagement très fort de la Région Occitanie en faveur du projet LNMP et sa mobilisation à différentes étapes pour accélérer le calendrier.

Sofia ALIAMET, Garante de la concertation publique – CNDP

présente le rôle de la CNDP et des garants de la concertation (cf diaporama de présentation de la réunion en téléchargement sur le site du projet).

Stéphane LUBRANO, Directeur de mission LNMP

présente le projet de la Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan (cf diaporama de présentation de la réunion en téléchargement sur le site du projet).

Temps d'échanges avec les participants

Simon CHASSARD, Secrétaire général - Préfecture de l'Aude

Se déclare très désireux d'accompagner une concertation qui s'inscrit dans la relance d'un projet important pour le Département de l'Aude, tant en termes d'aménagement du territoire que d'attractivité économique.

Il s'interroge sur la façon dont les services de l'État sont associés aux échanges avec les différents acteurs de terrain, socio-économiques et élus notamment. Il souhaite être informé régulièrement de la nature et de la teneur de ces échanges, et des éventuelles difficultés rencontrées.

Il évoque ensuite les modalités de financement, et s'interroge sur l'avantage que représenterait une société de financement.

Luc ANKRI, Sous-préfet Narbonne

Souhaite être éclairé sur les modalités de la concertation et connaître les besoins logistiques pour la mener à bien. Il demande également de quelle manière sont recensées les associations concernées par la concertation.

Stéphane LUBRANO, Directeur de mission LNMP

Confirme que les services de l'État, notamment la DREAL et la DGITM, sont bien associés au projet : le processus de mise à jour du dossier est ponctué par des comités techniques, présidés par Mme Régine Bréhier, membre permanent du CGEDD, et des comités de pilotage, auxquels viennent s'ajouter des points mensuels, cette collaboration permettant d'avancer de façon concertée sur le projet. Concernant le volet agricole, il précise que le travail d'actualisation des études agricoles est actuellement conduit par les Chambres d'agriculture, notamment dans l'Aude. Il rappelle que les discussions sur les modalités de financement sont placées sous l'égide de l'État. Selon lui, l'avantage d'une société de financement est d'élargir

les possibilités en réalisant des montages financiers qui peuvent reposer sur des ressources locales. En fonction des 1^{res} discussions qui auront lieu avec les collectivités du territoire et l'État, l'une des options de financement sera retenue fin avril 2021 au plus tard.

Concernant les besoins en concertation, il rappelle que la trentaine d'ateliers menée lors des précédentes concertations a permis de rencontrer et de recenser un grand nombre d'acteurs et d'associations du territoire. Il précise par ailleurs que les prochains ateliers annoncés sur www.lalignenouvelle.com sont ouverts à tous les acteurs, sur inscription.

Jean-Luc GIBELIN, Vice-Président de la Région Occitanie en charge des Mobilités et infrastructures transports

Rappelle que la Région Occitanie, avec les autres collectivités, souhaite avancer sur la question du mode de financement, même s'il reste difficile de s'engager sur un plan de financement et la création de sociétés de projets. Des discussions autour des modalités de financement font et ont fait l'objet de discussions avec Bercy, mais ce point n'interfère pas avec la phase actuelle.

Jean-Marc JANSANA, Maire de Montredon-des-Corbières et Vice-Président du Grand Narbonne

Évoque la question de l'éventuelle réciprocité entre la 1^{re} et la 2^e phase du projet : le Grand Narbonne est appelé à intervenir sur le financement de la 1^{re} phase, en retour il souhaite avoir l'assurance que les intervenants de la 1^{re} phase financeront bien la 2^e phase.

Stéphane LUBRANO, Directeur de mission LNMP

Regrette de ne pouvoir garantir aujourd'hui et à 100% cette réciprocité. Il rappelle que pour que ce projet se réalise, il est nécessaire qu'il soit porté par l'ensemble du territoire et ses élus. Il s'engage à rappeler cette exigence de réciprocité lors du prochain comité de pilotage le 12 novembre prochain.

Jean-Luc GIBELIN, Vice-Président de la Région Occitanie en charge des Mobilités et infrastructures transports

Précise via le chat : « Sur l'aspect de réciprocité, la Région porte cette notion avec conviction, dans l'intérêt commun. »

Hervé BARO, Vice-Président du Conseil Départemental de l'Aude

Souligne que le Département a déjà participé au financement des études et des acquisitions. Il souhaite voir évoluer la clé de répartition tout en précisant que cette question relève du Comité de pilotage. Il estime qu'une société de financement est un bon moyen pour engager les financements de l'ensemble des collectivités. Il exprime sa crainte que les études environnementales en cours ne soient caduques lorsque s'engagera la concertation sur la phase Béziers-Perpignan.

Stéphane LUBRANO, Directeur de mission LNMP

Explique que les aménagements de la phase 1 réalisés sur la section Montpellier-Béziers bénéficieront autant voire davantage aux habitants de la 2^e phase, en termes de gain de temps de trajet notamment.

Il rappelle que l'ensemble du tracé fait l'objet d'études environnementales, ajoutant qu'elles sont menées de façon approfondie sur les territoires de la phase 1 soumise à la déclaration d'utilité publique, et de manière moins détaillée sur les territoires de la phase 2. Les études environnementales des territoires de la phase 2 seront approfondies dans le cadre du dossier d'enquête publique concernant la phase 2 du projet.

Elena BINET, Egis, AMO environnement

Précise que les études environnementales ont une durée de validité d'environ 5 ans : ainsi sont entreprises des mises à jour détaillées pour la 1^{re} phase du projet, et des mises à jour davantage « macro » pour la 2^e phase. Dans le cas où l'on dépasserait un délai de 5 ans avant la réalisation de l'enquête publique pour Béziers-Perpignan, les études seraient réactualisées de manière plus « micro ».

Jean-Marie MONIÉ, Maire de Moussan

Rapporte l'inquiétude des viticulteurs de sa commune, impactés par le projet, qui souhaitent connaître la date à laquelle leurs terres seront achetées afin de pouvoir envisager la reconversion de leur foncier.

Sylvie MARTIN, SNCF Réseau, Responsable des opérations foncières

Informe que des acquisitions de quelques hectares ont déjà été réalisées à Peyriac-de-Mer, Moussan et Narbonne. Elle indique que le maître d'ouvrage dispose d'emplacements réservés inscrits dans les PLU, ce qui autorise d'ores et déjà les agriculteurs qui le souhaitent à mettre en demeure SNCF Réseau d'acheter les terres concernées. Elle précise que SNCF Réseau interviendra plus avant dans les prises de contacts avec les propriétaires et exploitants entre Béziers et Perpignan après l'enquête publique de la phase 2.

Catherine GOIRY, Maire de Peyriac-de-Mer

Souhaite savoir pourquoi la phase 1 s'arrête à Béziers plutôt qu'à Narbonne, qui constitue selon elle un nœud ferroviaire important entre Perpignan, Toulouse et Montpellier.

Nicolas ALADERN, Directeur adjoint LNMP

Indique que la décision de phaser le projet à Béziers plutôt qu'à Narbonne, en premier lieu, s'explique par les difficultés techniques d'arrêter la ligne à Narbonne et de renvoyer les trains de la ligne nouvelle vers le réseau existant. Dans une zone au relief chahuté, la création de raccordements pour relier la ligne classique s'avère techniquement très complexe et ne permettrait pas une exploitation optimale du doublet de ligne. Au niveau de Narbonne, cela imposerait, entre autre, aux trains en direction de Perpignan d'emprunter une voie unique (« triangle ferroviaire de Narbonne ») qui serait, en conséquence, saturée. Pour cette raison, en phase 2, les travaux concerneront au minimum la section Béziers-Rivesaltes.

Didier CARBONNEL, Vice-Président Carcassonne Agglo

Dit partager les incertitudes du Grand Narbonne sur la notion de réciprocité du financement. Il évoque la possibilité d'organiser la DUP autrement, pour rassurer les collectivités, en concevant une phase 2 qui s'arrêterait à Rivesaltes.

Stéphane LUBRANO, Directeur de mission LNMP

Rappelle que le projet est phasé par décision ministérielle. Il souligne que les 10 années entre les 2 phases, actuellement prévues dans la LOM, permettent de mieux répartir et lisser les financements dans le temps. Les travaux sont donc à engager au plus tard fin 2029 pour la 1^{re} phase et fin 2039 pour la 2^e phase. Néanmoins, il souligne que rien n'empêche une action des territoires pour tenter de réduire ce délai de 10 ans.

Jacques POCIELLO, Maire de Cuxac d'Aude

Souhaite savoir à quel moment seront arrêtés les choix définitifs d'infrastructure dans les basses plaines de l'Aude. Il souhaite voir reprendre les discussions concernant l'écoulement des crues dans ce secteur.

Nicolas ALADERN, Directeur adjoint LNMP

Rappelle que le tracé est aujourd'hui acté et qu'il passe bien sur des terrains des communes de Cuxac d'Aude et de Coursan. Il précise que les études hydrauliques ont été effectuées afin de dimensionner les ouvrages nécessaires au franchissement des basses plaines. Il confirme avoir pris bonne note des inquiétudes exprimées par M. Pociello lors de la dernière réunion publique à Cuxac en 2015.

Il ajoute que les discussions sur ces problématiques se tiendront lors de la phase de concertation préalable au dossier d'enquête publique pour la 2^e phase. Le dimensionnement définitif et les caractéristiques techniques des ouvrages de franchissement des basses plaines de l'Aude seront définis lors des phases d'avant-projet détaillé, post DUP de la phase 2, c'est-à-dire après 2030, si la réalisation des travaux est bien confirmée à l'horizon 2040 pour la 2^e phase.

Jean-Marie MONIÉ, Maire de Moussan

Intervient via le chat : « Avez-vous identifié les partenaires qui réaliseront les études environnementales (universitaire, privés...) ? »

Elena BINET, Egis, AMO environnement

Dresse la liste des différents bureaux d'étude en charge des études environnementales : Biotope est en charge des inventaires naturalistes (faune, flore et habitats écologiques), Naturalia recense les zones humides sur la totalité du linéaire, Aquascop est en charge des études sur les milieux aquatiques, la société Egis et le Cerema des études sur l'adaptation et la vulnérabilité aux changements climatiques. Elle cite également des partenariats avec les Chambres d'agriculture pour les études agricoles et viticoles, et avec les Fédérations de chasse pour toutes les données cynégétiques. Elle évoque enfin Egis, en charge de la mise à jour globale du dossier support à l'enquête publique, ainsi que de la réalisation des études acoustique, air et santé. Egis vérifie enfin la bonne adéquation des études hydrauliques antérieures, traite les risques industriels, et coordonne l'ensemble des bureaux en charge des études environnementales pour vérifier la bonne adéquation du projet avec son insertion territoriale.

Elle précise par ailleurs que, lors des études précédentes, plusieurs bureaux d'études spécialisés se sont chargés des études d'insertion paysagère : SETEC et Ingérop notamment. Aujourd'hui, Egis vérifie l'adéquation de leurs propositions en mettant à jour le schéma directeur architectural et paysager pour intégrer la ligne à son paysage, en complémentarité avec les autres thématiques environnementales. Elle précise par ailleurs que, lors des études précédentes, plusieurs bureaux d'études spécialisés se sont chargés des études d'insertion paysagère : SETEC et Ingérop notamment. Aujourd'hui, Egis vérifie l'adéquation de leurs propositions en mettant à jour le schéma directeur architectural et paysager pour intégrer au mieux la ligne dans son environnement, en complémentarité avec les autres thématiques environnementales.

Alain DESSAGNE, animateur

En l'absence de nouvelles prises de parole, il clôt la réunion en invitant les participants à déposer leurs avis et contributions sur le site internet du projet.

En noir, les avis et questions des participants

En gris, les réponses apportées par les intervenants